



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023



Séance du 21 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Yves CAIRON, Gilbert CHAZAL, Marc MUSCAT, Dominique MAIRE, Sandrine GAS, Valérie RUBEAUX, Daniel LECUYER, Brigitte NEF, Marie VITALI, Annie GAT, Jean Marie POUWELS Patrick POUDEVIGNE

Pouvoirs :

Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY, Lydia ZIADE à Dominique MAIRE, Marc MUSCAT à Gilbert CHAZAL

Absent(e)s excusés : Marie VITALI,

Date de convocation : 15 décembre 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

POUVOIR : 3

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

DEL 66-2023 : CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRE AVEC L'ASSOCIATION LES FRANCAS DU VAUCLUSE 2024

Depuis 2019, la Mairie a souhaité se faire accompagner par l'association « Les Francas » du Vaucluse pour l'organisation et la gestion des temps périscolaire et extrascolaire. Chaque année il est nécessaire de renouveler cette convention.

En raison du montant supérieur à 40000 euros sur une année, il est nécessaire de lancer un appel d'offre, dans le respect des règles des marchés publics. Ce montant a été dépassé en 2023 et sera dépassé en 2024.

Pour la période de janvier à juillet 2024, la commune de Jonquerettes s'engage à verser une **participation maximale de 38 381 €** à l'Association Départementale des Francas de Vaucluse répartis de la manière suivante :

Actions	Participation Municipale totale pour l'action ACM des Mercredis	Participation Municipale pour l'action ACM de l'Accueil du soir	Participation Municipale pour l'action Temps Méridien	Participation Municipale pour l'action ACM Extrascolaire
	7170	5581	11170	14460



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 29/12/2023
Reçu en préfecture le 29/12/2023
Publié le 
ID : 084-218400554-20231221-66122023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

DEL66-2023

Les versements se feront par acomptes :

<u>Périodicités</u>	<u>Versement 1^{er} acompte</u>	<u>Versement 2^{ème} acompte</u>	<u>Versement 3^{ème} acompte</u>
	Versement au 1 ^{er} février 2024 20 % de la participation totale	Versement au 1 ^{er} avril 2024 20 % de la participation totale moins le solde positif de la convention N-1	Versement au SOLDE participation totale
	12 666	12 666	13 049

Le Conseil municipal, ouï le rapporteur, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention ainsi présentée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à l'exécution de la délibération
- **DECIDE** d'inscrire le montant au budget 2024

Pour 18	Contre /	Abstention /
---------	----------	--------------

Secrétaire de séance
Lydie AMEVET


Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.